



# Assemblée générale

Distr. générale  
30 mars 2016  
Français  
Original : anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Vierges américaines

#### Document de travail établi par le Secrétariat

### Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref . . . . .	
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique . . . . .	4
II. Budget . . . . .	5
III. Situation économique . . . . .	6
A. Généralités . . . . .	6
B. Tourisme . . . . .	7
C. Activités manufacturières et bâtiment . . . . .	7
D. Commerce, transports et services d'utilité publique . . . . .	8
E. Agriculture et pêche . . . . .	9
IV. Situation sociale . . . . .	9
A. Emploi . . . . .	9
B. Éducation . . . . .	10
C. Santé publique . . . . .	10
D. Criminalité et prévention . . . . .	10

*Note* : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 13 janvier 2016 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : [www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml](http://www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml).



V.	Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes .....	11
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux .....	12
VII.	Statut futur du territoire .....	12
	A. Position du gouvernement du territoire .....	12
	B. Position de la Puissance administrante .....	12
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale .....	13

### **Le territoire en bref**

*Territoire* : Les îles Vierges américaines sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies. En tant que territoire organisé non incorporé des États-Unis d'Amérique, elles sont administrées par le Bureau des affaires insulaires du Département de l'intérieur des États-Unis.

*Situation géographique* : Ce territoire est situé dans la partie orientale de la mer des Caraïbes, à 1 730 kilomètres au sud-est de l'extrémité sud-est des États-Unis et à 97 kilomètres à l'est de Porto Rico. Il se compose de quatre îles principales : Sainte-Croix, Saint-John, Saint-Thomas et Water Island. La capitale, Charlotte-Amalie, est située à Saint-Thomas.

*Superficie* : 352 km<sup>2</sup>.

*Zone économique exclusive* : 33 744 km<sup>2</sup>.

*Population* : 105 080 habitants (recensement de 2012).

*Espérance de vie à la naissance* : 79,8 ans [femmes : 83 ans; hommes : 76,7 ans (estimations de 2014)].

*Langues* : anglais ou créole anglais (74,70 %), espagnol ou créole espagnol (16,78 %), français ou créole français (6,57 %) et autres langues (1,95 %).

*Capitale* : Charlotte-Amalie.

*Chef du gouvernement du territoire* : Kenneth E. Mapp, Gouverneur.

*Représentant du territoire au Congrès des États-Unis* : Stacey Plaskett a été élue le 5 novembre 2014 et a pris ses fonctions le 3 janvier 2015.

*Principaux partis politiques* : Parti démocrate; Mouvement des citoyens indépendants; Parti républicain.

*Élections* : Les dernières élections aux postes de gouverneur et de gouverneur adjoint, de sénateurs et de représentant au Congrès ont eu lieu en novembre 2014; les prochaines élections aux postes de sénateurs et de représentant au Congrès se tiendront en novembre 2016.

*Parlement* : Monocaméral (15 sénateurs).

*Produit intérieur brut (PIB) par habitant* : 29 875 dollars [dollars chaînés de 2009 (estimations de 2014)].

*Économie* : Le tourisme est l'activité économique principale et représente 80 % du PIB et de l'emploi. Le secteur manufacturier se compose principalement d'une raffinerie de pétrole, de distilleries de rhum, d'entreprises textiles, électroniques et pharmaceutiques et d'usines d'assemblage de montres.

*Monnaie* : Dollar des États-Unis.

*Taux de chômage* : 12 % (estimations d'octobre 2015).

*Aperçu historique* : Les îles ont appartenu au Danemark de 1754 à 1917 (Antilles danoises). Le 31 mars 1917, le Gouvernement danois en a transféré la propriété aux États-Unis. Depuis, les îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis.

## I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Les îles Vierges américaines sont un territoire organisé non incorporé des États-Unis. En vertu de la loi organique des îles Vierges de 1936, révisée en 1954, et des modifications ultérieures de la loi organique révisée de 1954, le territoire est doté d'une assemblée législative, appelée également Sénat, chambre monocamérale formée de 15 sénateurs élus par la population pour deux ans. Le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur, élu au suffrage universel depuis 1970 pour quatre ans sur la même liste que le Gouverneur adjoint. Le Gouverneur ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. Le Gouverneur nomme, sur avis et avec le consentement du Sénat, les chefs des départements de l'exécutif, exerce un droit d'approbation et de veto sur les textes législatifs et peut prendre des décrets.

2. En novembre 2014, le candidat indépendant Kenneth Mapp a été élu aux fonctions de gouverneur et Osbert Potter à celles de gouverneur adjoint. Comme aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue requise par la loi organique révisée, un deuxième tour a été organisé le 18 novembre 2014, deux semaines après les élections générales, pour départager Kenneth Mapp (qui avait reçu 47,47 % des voix au premier tour) et Donna Christensen, alors déléguée à la Chambre des représentants des États-Unis (qui avait obtenu 38,23 % des voix au premier tour). Les mandats de Kenneth Mapp et Osbert Potter prendront fin en novembre 2018, lors des prochaines élections prévues pour les postes de gouverneur et de gouverneur adjoint. Le territoire élit également à la Chambre des représentants des États-Unis un représentant qui a le droit de vote dans les commissions. La candidate démocrate Stacey Plaskett a été élue à cette fonction pour un premier mandat en novembre 2014. Les élections sénatoriales du territoire se sont tenues le 4 novembre 2014. Les sénateurs et le représentant au Congrès sont élus pour un mandat de deux ans, renouvelable indéfiniment.

3. Le système judiciaire du territoire comprend un tribunal de district, une cour supérieure et une cour suprême, celle-ci étant entrée en fonctions en janvier 2007. La Cour suprême des îles Vierges américaines est une juridiction d'appel qui connaît des appels décidés par la Cour supérieure. Depuis la création de la Cour suprême, la justice fédérale n'a plus à intervenir dans les affaires juridiques purement locales. En décembre 2012, le Président des États-Unis, Barack Obama, a promulgué une loi (H.R. 6116) donnant à la Cour suprême des États-Unis compétence pour statuer directement sur les recours formés contre des arrêts de la Cour suprême des îles Vierges américaines. Le projet de loi émanait de la représentante des îles Vierges au Congrès.

4. Depuis la révision de la loi organique des îles Vierges par le Gouvernement américain en 1954, quatre tentatives ont été faites pour la remplacer par une constitution locale approuvée par la population du territoire, qui régirait les mécanismes internes du Gouvernement. Bien que le Congrès des États-Unis ait autorisé l'adoption d'une constitution locale en 1976 en vertu de la loi publique 94-584 des États-Unis, aucune de ces quatre tentatives n'a abouti.

5. Comme il a été dit dans un précédent rapport, la cinquième Assemblée constituante a adopté, le 26 mai 2009, un projet de constitution des îles Vierges américaines à la majorité des deux tiers. Le texte de ce projet de 27 pages, soumis au Gouverneur le 31 mai 2009, comprend un préambule et 19 articles, qui portent notamment sur les sujets suivants : charte des droits; principes, branches et

subdivisions du Gouvernement; ressortissants des îles Vierges américaines; suffrage et élections; éducation; jeunes; impôts, finances et commerce; développement économique; santé publique, sécurité et protection sociale; culture; protection de l'environnement; référendums et révocation d'élus; et création d'une commission consultative du statut politique. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs.

6. Le 26 février 2010, le Président des États-Unis a soumis le projet de constitution au Congrès, en souscrivant aux conclusions du Ministère de la justice selon lesquelles plusieurs éléments du texte appelaient analyse et observations, à savoir : a) l'absence de reconnaissance explicite de la souveraineté des États-Unis et de la primauté du droit fédéral; b) les dispositions relatives à une consultation électorale spéciale sur le statut territorial des îles Vierges américaines; c) les dispositions conférant des avantages juridiques à certains groupes définis par le lieu et la date de naissance ou la durée de la résidence ou l'ascendance; d) les conditions de résidence requises pour l'exercice de certaines fonctions; e) les dispositions garantissant la représentation de certaines zones géographiques au plan législatif; f) les dispositions relatives aux eaux territoriales et aux ressources marines; g) la formulation imprécise de certaines dispositions prévues dans la Charte des droits du projet de constitution; h) la nécessité d'abroger certaines lois fédérales en cas d'adoption du projet de constitution; et i) l'effet de l'action ou de l'inaction du Congrès sur le projet de constitution.

7. Le 11 septembre 2012, le Gouverneur a promulgué la loi n° 7386 portant création et convocation d'un organe dénommé cinquième Assemblée de révision, comprenant les 30 représentants élus à la cinquième Assemblée constitutionnelle et cinq avocats. La cinquième Assemblée de révision s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre pour ratifier et adopter avant le 31 octobre, à la majorité des deux tiers de l'ensemble des représentants, une version finale du projet de constitution révisé de façon à tenir compte des neuf points relevés par le Gouvernement des États-Unis (voir par. 6 ci-dessus). Selon les dispositions de ladite loi, si la cinquième Assemblée de révision convient, dans les délais impartis, d'une proposition de projet de Constitution révisé, son président devra soumettre celle-ci au Gouverneur et au Président des États-Unis. Si le texte n'est pas adopté, la cinquième Assemblée constitutionnelle aussi bien que la cinquième Assemblée de révision seront dissoutes et l'Assemblée législative des îles Vierges américaines aura pleine compétence pour s'occuper de la constitution du territoire. Ainsi qu'il est indiqué dans le précédent document de travail (A/AC.109/2015/10), les résultats de la cinquième Assemblée de révision demeuraient néanmoins nébuleux et sources de controverses. Dans son discours de janvier 2013 sur l'état du territoire, le Gouverneur a exprimé l'espoir que le territoire trouverait « les moyens et le courage nécessaires pour passer de la Loi organique à une Constitution pour les îles Vierges ».

## II. Budget

8. Dans son discours du 25 janvier 2016 sur l'état du territoire, le Gouverneur a déclaré que le Gouvernement des îles Vierges américaines entrait dans une phase de redressement économique et financier, après avoir frôlé l'effondrement à cet égard. Il a annoncé que l'exercice 2016<sup>1</sup> serait le premier que le Gouvernement terminerait

---

<sup>1</sup> L'exercice budgétaire des îles Vierges américaines court du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

sans déficit budgétaire depuis l'exercice 2007. Les autorités du territoire avaient remboursé aux contribuables un montant de plus de 78 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu, versé à la Régie des eaux et de l'électricité un montant de 11 millions de dollars et allaient encore verser à 3 431 employés de 12 agences territoriales des augmentations salariales, qui leur étaient dues depuis longtemps, correspondant à un montant de quelque 21 millions de dollars.

9. Le 29 mai 2015, le Gouverneur a présenté au Sénat un projet de budget de fonctionnement du Fonds général pour l'exercice 2016, demandant des crédits à concurrence de 702,8 millions de dollars, soit 6,7 millions de dollars de moins que le montant demandé pour le budget de l'exécutif de l'exercice 2015 et 41 millions de dollars de moins que le montant des crédits approuvés pour l'exercice en cours (à savoir 743,8 millions de dollars). Le montant demandé au titre du projet de budget est aussi de 10 millions de dollars inférieur à celui des dépenses prévues pour l'exercice en cours (à savoir 712,8 millions de dollars). En revanche, les prévisions de recettes se chiffrent à 562,2 millions de dollars, soit 68,9 millions de dollars (11 %) de moins que les 631,1 millions de dollars de recettes prévues pour l'exercice 2015. Cette prévision s'explique essentiellement par le fait qu'il n'y aura au cours de l'exercice 2016 qu'une seule année de prélèvement d'impôts fonciers contre deux au cours de l'exercice 2015. Les estimations de crédits sont basées sur l'hypothèse que le Gouvernement adoptera des mesures fiscales supplémentaires, devant rapporter 98 millions de dollars de recettes, et réduira ses dépenses.

### **III. Situation économique**

#### **A. Généralités**

10. Le 16 décembre 2015, le Bureau américain d'analyse économique a publié des estimations du produit intérieur brut (PIB) des îles Vierges américaines pour 2014. Ces estimations ont été élaborées dans le cadre du programme d'amélioration des statistiques financé par le Bureau des affaires insulaires. Elles ont montré qu'en 2014, l'économie des îles Vierges américaines avait continué de se contracter, la récession ayant cependant nettement décéléré par rapport aux trois années précédentes, et que le PIB réel (PIB à prix constants) du territoire avait diminué de 0,6 % alors que celui des États-Unis (hors territoires) avait augmenté de 2,4 %. Le recul de l'économie des îles Vierges américaines est essentiellement imputable à une diminution des dépenses publiques, traduisant une baisse des indemnités versées aux fonctionnaires de l'Administration fédérale ainsi que de l'activité du secteur des travaux publics. Les exportations de biens ont sensiblement augmenté, principalement grâce à la hausse des exportations de pétrole et de produits pétroliers. Toutefois, cette croissance a été fortement atténuée par l'augmentation des importations de pétrole, qui a grevé le PIB, ainsi que par une réduction des stocks. Les exportations de services, concernant principalement les dépenses réalisées par les touristes, ont profité à l'économie. La hausse de 4,2 % du nombre de touristes a permis au secteur du tourisme d'enregistrer une nette croissance.

11. Les estimations du PIB par branche d'activité montrent que la baisse du PIB réel enregistrée en 2013 concernait principalement le secteur privé. En 2013, l'activité des industries productrices de biens a baissé de 27 %, en raison du recul des activités de raffinage de pétrole. La rémunération totale a, elle aussi, diminué, la

baisse la plus importante ayant été accusée par les industries productrices de biens. Ce recul a été en partie contrebalancé par une augmentation des rémunérations dans les industries du commerce de gros et de détail.

12. D'après le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, les recettes publiques enregistrées au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2015 sont meilleures que celles de l'exercice 2014. Au total, les recettes fiscales des trois premiers trimestres de l'exercice 2015 ont augmenté de 24,6 %.

13. En août 2015, le Gouverneur a convoqué la première réunion sur la Stratégie globale de développement économique. Celle-ci dresse un plan directeur pour le développement socioéconomique du territoire, définit les priorités en matière de politique économique et propose un programme de mesures économiques et de méthodes visant à atteindre les objectifs fixés pour l'ensemble du territoire et pour différents secteurs de l'économie.

## **B. Tourisme**

14. Pendant les 9 premiers mois de l'exercice budgétaire 2015, le nombre de visiteurs sur le territoire est passé de 2 263 307 à 2 263 930 personnes, soit une hausse de moins de 1 % par rapport à la même période de l'exercice 2014. Si le nombre d'arrivées par bateau de croisière est demeuré relativement stable, passant de 1 693 727 à 1 652 912 personnes, le nombre d'arrivées par avion a, quant à lui, augmenté de 7 %, passant de 570 203 à 610 392 voyageurs.

## **C. Activités manufacturières et bâtiment**

15. Selon le Bureau de recherche économique des îles Vierges américaines, le secteur manufacturier emploie 2 % de la main-d'œuvre du territoire. Il comprend les fabricants, les producteurs de béton, les distilleries et les industries productrices de biens. Ces entreprises emploient des effectifs moyens de 20 personnes. Avant la fermeture de la raffinerie Hovensa en 2012 (voir A/AC.109/2013/10), le secteur employait 5 % de la main-d'œuvre du territoire et assurait 21 à 25 % du produit territorial brut. L'industrie manufacturière emploie aujourd'hui une moyenne de 610 personnes, contre 646 pour l'exercice 2014, soit une baisse de 5,5 %.

16. D'après la Puissance administrante, le 31 décembre 2015, le Gouverneur a promulgué la 31<sup>e</sup> ratification du Sénat d'un accord d'exploitation entre le Gouvernement des îles Vierges américaines et Limetree Bay Terminals, une filiale d'ArcLight Capital Partners, pour la vente de l'ancien site d'Hovensa à Sainte-Croix. Limetree Bay Holdings a proposé de racheter le site au prix total de 370 millions de dollars, dont 325 millions de dollars seraient versés directement au Gouvernement des îles Vierges américaines une fois la vente conclue. La société pétrolière espère pouvoir exploiter les installations de stockage de pétrole au maximum de leur capacité de 32 millions de barils d'ici à la fin de l'année 2016. Il n'y a actuellement dans les entrepôts que 13 millions de barils, dont la majorité est achetée par Sinopec et Freepoint Commodities, d'autres partenaires d'ArcLight partner. Limetree devrait dans un premier temps engager 80 employés, dont 80 % seraient des habitants de Sainte-Croix.

17. Selon le Bureau de recherche économique, depuis la fermeture de la raffinerie en 2012, c'est la production de rhum qui domine le secteur manufacturier du territoire. Celui-ci comprend deux distilleries qui produisent ensemble près de 110 millions de litres de rhum par an. Le rhum produit aux îles Vierges américaines est exporté vers les États-Unis principalement en vrac et vendu à des distributeurs locaux et régionaux qui le revendent ensuite sous diverses marques. Pendant les huit premiers mois de l'exercice 2015, 34 142 098 litres de rhum ont été exportés, contre 39 633 674 litres pour la même période de l'exercice 2014.

#### **D. Commerce, transports et services d'utilité publique**

18. Le réseau routier des îles Vierges américaines s'étend sur environ 1 250 kilomètres. De plus, le territoire possède un des meilleurs ports naturels en eau profonde des Caraïbes, dont l'emplacement le long du passage d'Anegada est stratégique car il constitue la principale voie maritime empruntée par les navires à destination du canal de Panama. Les îles Vierges disposent de cinq embarcadères-débarcadères principaux, capables d'accueillir des bateaux de croisière et des navires de guerre. Trois de ces installations, à savoir South Shore, Gallows Bay et Frederiksted, sont situées sur l'île de Sainte-Croix. Les deux autres se trouvent sur l'île de Saint-Thomas, précisément à Crown Bay, et sont exploitées respectivement par l'Administration portuaire des îles Vierges, organisme public semi-autonome, et la West Indian Company, société locale des îles Vierges américaines.

19. La Régie des eaux et de l'électricité des îles Vierges a poursuivi ses efforts visant à diversifier ses produits énergétiques et moderniser ses infrastructures, ce qui a permis de réduire les coûts énergétiques pour les clients commerciaux et résidentiels. En janvier 2015, elle a conclu des contrats visant à alimenter le réseau énergétique de Sainte-Croix de 6 mégawatts d'énergie solaire supplémentaires et elle négocie actuellement des contrats qui devraient fournir au district de Saint-Thomas et Saint-John 3 mégawatts d'énergie solaire supplémentaires.

20. La Régie des eaux et de l'électricité a lancé un projet visant à remplacer l'utilisation de combustible diesel et de mazout lourd dans les centrales électriques par l'utilisation de propane, ce qui leur permettrait de réduire de 30 % les coûts liés à l'importation de carburant. Ces dernières années, les surcoûts liés à l'approvisionnement en carburant ont fait augmenter le prix moyen payé par les consommateurs pour l'électricité jusqu'à 50 centimes le kilowattheure, soit cinq fois plus qu'aux États-Unis.

21. Le projet d'utilisation de gaz de pétrole liquéfié d'un montant de 150 millions de dollars devrait être mis en œuvre à partir de 2016. Les sites de Sainte-Croix et de Saint-Thomas devraient lancer leurs opérations vers la mi-2016. En outre, les turbines à combustion devraient pouvoir brûler du gaz naturel liquéfié en plus du propane et du mazout.

22. En matière de communications, le territoire compte quelque 59 000 abonnés au téléphone, 8 700 clients Internet (ordinateurs connectés directement à Internet) et plusieurs stations de radio et de télévision.



## E. Agriculture et pêche

23. Dans le passé, la canne à sucre et, dans une moindre mesure, le coton constituaient les principales sources de revenus du territoire. À l'heure actuelle, le secteur agricole est très réduit et il se consacre essentiellement aux cultures fruitières et maraîchères ainsi qu'à l'élevage.

24. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'agriculture du territoire a introduit une demande de subvention afin de lancer un programme intitulé « De la ferme à l'école » et de permettre aux bénéficiaires du Programme de nutrition par les producteurs locaux d'avoir accès aux marchés fermiers. Si sa demande est acceptée, le Ministère mettra en place les moyens nécessaires pour augmenter la proportion des produits locaux servis dans les cantines scolaires. Il s'attachera également à forger des partenariats avec les services de l'alimentation et de la nutrition du Département de l'agriculture des États-Unis et le Ministère des services sociaux des îles Vierges pour organiser, à l'intention d'un petit groupe d'agriculteurs qualifiés, un programme de formation à l'utilisation des lecteurs de carte de paiement, notamment pour smartphone, du système de transfert électronique de prestations, ce qui permettrait aux agriculteurs et pêcheurs locaux d'avoir accès au Programme de nutrition par les producteurs locaux.

## IV. Situation sociale

### A. Emploi

25. Selon le Bureau des statistiques du travail des îles Vierges américaines, en décembre 2015, le taux de chômage était de 11,9 %, soit une diminution de 1,1 % par rapport à décembre 2014. Une augmentation du nombre d'emplois a été enregistrée dans les secteurs du commerce, des transports et des services d'utilité publique, de l'éducation, de la santé, des loisirs et de l'hôtellerie, alors qu'une baisse du nombre d'emplois a été enregistrée dans les secteurs de l'industrie manufacturière, l'administration publique, la construction, l'information et des services aux entreprises et autres services spécialisés. Les données de l'emploi et du chômage portant sur le mois d'octobre 2015 (48 236 employés) indiquent que le taux d'emploi a connu une légère baisse de 3,4 % par rapport à la même période l'année précédente (soit 49 933 employés). Cette diminution révèle que certains chômeurs ont abandonné leur recherche d'emploi après avoir constaté que la demande était plus importante que l'offre d'emploi. À Sainte-Croix, le taux d'emploi a diminué de 1,6 % (306 emplois), le nombre d'employés étant passé de 19 566 en octobre 2014 à 19 260 en octobre 2015. Le nombre de chômeurs a, quant à lui, chuté de 2 395 en octobre 2014 à 1 376 en octobre 2015. Dans le district de Saint-Thomas et Saint-John, le taux d'emploi a diminué de 1,6 %, le nombre d'employés étant passé de 23 602 en octobre 2014 à 23 232 en octobre 2015. Le taux de chômage y avait augmenté de 11,9 % en octobre 2015. La volatilité du cycle de l'emploi, qui est fortement influencé par les tendances économiques mondiales et d'autres facteurs pesant sur la demande, continue d'avoir des répercussions sur le marché du travail.

## **B. Éducation**

26. Dans les îles Vierges américaines, l'instruction est gratuite et obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 16 ans. Le Ministère de l'éducation du territoire compte une agence d'éducation d'État et deux agences d'éducation locales, l'une pour le district de Saint-Thomas et Saint-John et l'autre pour le district de Sainte-Croix. Il y a 2 lycées, 3 collèges et 10 écoles primaires dans le district de Saint-Thomas et Saint-John et autant dans le district de Sainte-Croix. L'Université des îles Vierges américaines compte deux campus, situés respectivement sur les îles de Saint-Thomas et de Sainte-Croix, pour un effectif total de 2 500 étudiants, inscrits à temps complet ou à temps partiel.

27. Le 26 août 2014, le Ministère de l'éducation du territoire a présenté un plan stratégique quinquennal qui mettait l'accent sur trois priorités définies lors de réunions et groupes de consultations avec les parties prenantes : améliorer les résultats scolaires de tous les élèves, instaurer une culture positive commune à tous les établissements scolaires et améliorer les compétences des enseignants et directeurs d'établissement. Le plan prévoyait des objectifs, des stratégies et des jalons spéciaux permettant de mesurer les progrès accomplis à cet égard.

## **C. Santé publique**

28. Le Ministère de la santé du territoire administre des établissements médicaux à Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. Il administre également un établissement de soins de longue durée sur l'île de Saint-Thomas. Il assure des services d'information, de prévention et de soins par l'intermédiaire de dispensaires et de subdivisions consacrées à des domaines tels que la santé maternelle et infantile, la planification familiale, l'hygiène du milieu, les infections sexuellement transmissibles, le VIH et la tuberculose ainsi que la santé mentale et la toxicomanie. Le Ministère administre 33 centres d'activités et 16 programmes fédéraux, sous l'égide du Bureau du Commissaire et de quatre divisions chargées respectivement des questions budgétaires, des services d'appui, des services de santé publique, des activités de promotion de la santé et des statistiques.

29. À l'issue de l'évaluation des besoins en matière de santé réalisée par le Ministère de la santé du territoire pour la période 2010-2015, les priorités et les indicateurs de santé maternelle, infantile et des adolescents ont été déterminées. Le transfert de Medicaid au Ministère des services sociaux a été mené à bien durant l'exercice budgétaire 2013.

30. Le 19 février 2016, le Ministère de la santé des îles Vierges américaines a confirmé un cas d'infection par le virus Zika dans le district de Sainte-Croix. Il a également annoncé qu'il s'était préparé à l'éventualité de nouveaux cas et qu'il avait pris des mesures pour informer la population sur les précautions à prendre contre les piqûres de moustique pour éviter la propagation du virus.

## **D. Criminalité et prévention**

31. Dans son discours de 2016 sur l'état du territoire, le Gouverneur a indiqué qu'une évaluation approfondie de l'ensemble des opérations de maintien de l'ordre du territoire avait été menée et que les résultats de l'évaluation des services de

police et de tous les autres services de maintien de l'ordre avaient été publiés. Il a constaté que le nombre de faits de délinquance violente demeurait intolérablement élevé, déclarant qu'il était impératif de mettre en place une stratégie plus globale pour lutter contre la criminalité. Le Gouvernement a renforcé ses activités de recrutement et acquis de nouvelles ressources techniques, notamment des technologies d'enquête. Le Gouverneur a également annoncé que la police de New York avait accepté de former les officiers de police du territoire à l'Académie de police de New York.

## V. Protection de l'environnement et préparation aux catastrophes

32. Dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence, le territoire a continué d'améliorer ses interventions grâce à l'inauguration du nouveau siège de l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence. Le regroupement des activités des centres d'appel d'urgence des deux districts a renforcé leur efficacité s'agissant de répondre aux résidents en situation de détresse extrême. En juin 2011, l'Agence a installé 10 sirènes d'alerte pour tous les risques sur l'ensemble du territoire – 4 sur l'île de Sainte-Croix, 4 sur l'île de Saint-Thomas et 2 sur l'île de Saint-John – en particulier dans les zones considérées comme à haut risque de tsunamis. En octobre 2012, cette même Agence a annoncé l'installation d'un nouveau dispositif de sirènes d'alerte pour remplacer les répéteurs défectueux situés sur les îles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-John. Le système est conçu pour alerter quiconque se trouve à portée de son rayon d'action en cas de danger imminent. Onze sirènes supplémentaires seront installées. Un essai du dispositif sur l'ensemble du territoire a été réalisé en mars 2014.

33. En mai 2014, l'Agence territoriale de gestion des situations d'urgence a accueilli la neuvième session du Groupe intergouvernemental de coordination du Système d'alerte aux tsunamis et autres risques côtiers dans la mer des Caraïbes et les régions adjacentes à l'occasion de laquelle il a été reconnu que le territoire répondait aux exigences spéciales établies par la *National Oceanic and Atmospheric Administration* en cas de tsunami. En mars 2015, l'Agence a participé à un exercice d'alerte au tsunami à l'échelle des Caraïbes afin d'évaluer les plans d'intervention locaux en cas de tsunami, d'améliorer la préparation aux tsunamis et de renforcer la coordination dans la région.

34. Le 16 octobre 2015, le Gouverneur a signé un décret visant à préparer le territoire aux effets des changements climatiques. Celui-ci prévoit le lancement d'une initiative de lutte contre les changements climatiques au niveau territorial et facilite une coopération étroite entre le Gouvernement fédéral, le gouvernement du territoire, le secteur privé, la société civile et l'ensemble de la population.

35. Le décret porte création d'un conseil des îles Vierges américaines spécialisé dans les changements climatiques, qui servira de mécanisme de coordination, recevra l'entière collaboration des institutions et instruments publics et travaillera avec des organismes locaux et fédéraux, des établissements d'enseignement et de recherche ainsi qu'avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif. Le conseil chargera également, le cas échéant, une institution publique ou un réseau d'institutions d'héberger et de gérer les données et outils nécessaires aux activités d'information et aux prises de décisions liées à l'adaptation aux changements

climatiques. En outre, il prendra les dispositions nécessaires à la création d'un portail Internet permettant d'intégrer l'ensemble de ces données.

## **VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux**

36. Les îles Vierges américaines sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le territoire est doté du statut d'observateur auprès de l'Association des États de la Caraïbe et de l'Alliance des petits États insulaires, laquelle milite pour une action plus décisive face aux problèmes environnementaux, y compris les changements climatiques. Selon les renseignements communiqués par la Puissance administrante, en 2009, les îles Vierges américaines ont été admises comme gouvernement territorial doté du statut d'observateur auprès de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. En outre, en mars 2014, les représentants du territoire ont assisté à la sixième réunion du Conseil interîles Vierges (entre les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines) afin de débattre des centres d'intérêts et problèmes communs et d'encourager et promouvoir la coopération entre les deux territoires. Plusieurs thèmes ont été abordés comme le maintien de l'ordre, la navigation de plaisance et la pêche sportive, la coopération dans le secteur du tourisme, l'énergie et les services d'utilité publique, la culture et l'éducation.

## **VII. Statut futur du territoire**

### **A. Position du gouvernement du territoire**

37. L'état des pourparlers concernant le statut futur des îles Vierges américaines est présenté à la section I.

### **B. Position de la Puissance administrante**

38. Dans la lettre qu'il a adressée le 2 novembre 2006 au représentant des Samoa américaines à la Chambre des représentants des États Unis, le Secrétaire d'État adjoint aux affaires législatives, Jeffrey T. Bergner, a présenté la position du Gouvernement américain et expliqué que la question des relations politiques entre les territoires insulaires et le Gouvernement fédéral était d'ordre interne et non du ressort du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Selon lui, le Comité n'était aucunement habilité à modifier les relations entre les États-Unis et ces territoires, ni mandaté pour engager des négociations avec les États-Unis sur leur statut. De plus, la Charte des Nations Unies lui faisant obligation de fournir régulièrement à l'Organisation des renseignements statistiques et autres de nature technique relatifs aux conditions économiques et sociales et à l'instruction dans les territoires non autonomes, le Gouvernement fédéral communiquait tous les ans des données actualisées sur les territoires des États Unis au Comité spécial de la décolonisation afin de manifester son souci de coopérer en tant que Puissance administrante et pour corriger toute

erreur qui aurait pu se glisser dans les renseignements que le Comité spécial aurait pu recevoir d'autres sources.

## VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

39. Le 9 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 70/102 A et B, sans les avoir mises aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 2015 (A/70/23) et sur la recommandation subséquente de la Quatrième Commission. À la section XI de la résolution 70/102 B qui concerne les îles Vierges américaines, l'Assemblée :

a) S'est félicitée qu'un projet de constitution émanant du territoire ait été présenté en 2009 à l'issue des travaux de la cinquième Assemblée constituante des îles Vierges américaines et soumis à la Puissance administrante pour examen, et a prié celle-ci d'aider le gouvernement du territoire à atteindre les buts qu'il s'était fixés dans les domaines politique, économique et social, en particulier quant à l'issue de l'Assemblée constituante interne qui se réunissait alors;

b) A prié la Puissance administrante de faciliter le processus d'approbation du projet de constitution du territoire par le Congrès des États-Unis et son application, une fois qu'il aurait été approuvé sur le territoire;

c) A prié également la Puissance administrante d'aider le territoire à mettre en œuvre un programme d'éducation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invité à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en faisait la demande;

d) A exprimé sa préoccupation face aux conséquences défavorables que continuait d'avoir la fermeture de la raffinerie Hovensa;

e) A demandé de nouveau que le territoire, à l'instar d'autres territoires non autonomes, puisse participer aux programmes régionaux du Programme des Nations Unies pour le développement;

f) S'est félicitée de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

g) A rappelé la tenue, en mars 2014, de la réunion du Conseil interîles Vierges, qui a rassemblé le territoire et les îles Vierges britanniques.